EXTRAIT d'une Lettre de l'Agent *Renard* à Mr. *François Valentyn*, Ministre du St. Evangile à *Dort*.

D'Amsterdam le 27. Decembre 1716.

Monsieur,

Sa Majesté le Czar de Moscovie m'ayant fait l'honneur de venir avant-hier dans la Maison où je demeure, j'en ai pris occasion de montrer à ce Prince l'Ouvrage des Poissons des *Isles Moluques* du Sr. *Fallours*; dans lequel se trouve entr'autres Desseins, le Tableau ci-inclus d'un *Monstre* semblable à une *Sirene*, que ce Peintre dit avoir eu 4. jours en vie à *Amboine*, de la maniere qu'il vous plaira voir dans l'Ecrit de sa main qui accompagne cette Peinture; & comme il croit que Mr. *Vander Stell*, présentement Gouverneur d'*Amboine*, pourroit vous l'avoir envoyé; j'ai remarqué que S. M. Czarienne seroit bien aise d'éclaircir ce fait, sur lequel je vous prie de m'honorer d'un mot de réponse. Je suis, &c.

RÉPONSE.

A Dort le 18. Decembre 1716.

Monsieur,

Ce n'est pas chose impossible que depuis mon départ des Indes, *Fallours* ait pû voir à *Amboine* le Monstre dont vous m'avez bien voulu communiquer le Tableau que je vous renvoye ci-joint *; mais jusqu'à présent, je n'en ai pas vû l'Original ni n'en ai pas ouï parler. Si je l'avois, j'irois l'offrir de bon cœur à Sa Majesté Czarienne, dont l'application à rechercher les belles choses, mérite les loüanges de tout l'Univers. Mais pour vous prouver, Monsieur, qu'il y a des Monstres comme cette Sirene dans la Nature, je vous dirai que je sçais très-bien qu'en l'An 1652. ou 1653., un Lieutenant au service de la Compagnie a vû, (dans le Golphe près du Village nommé *Hennetelo*, voisin de l'Isle de *Ceram* & de celle de *Boero*, dans le Département d'*Amboine*) deux Monstres de cette espece, nageant à côté l'un de l'autre, ce qui fait présumer que c'étoient mâle & femelle: lesquels deux Monstres furent revûs 6. semaines après au même lieu, par plus de 50. personnes. La couleur de ces Monstres étoit d'un gris verdâtre, ayant toute la figure Humaine depuis la tête jusqu'à la ceinture, avec des bras & des mains; mais leur corps finissoit en pointe: L'un étoit plus grand que l'autre, & leurs cheveux étoient assez longs. J'ajoûterai qu'à mon retour des Indes, où j'ai résidé 30. années, j'ai vû le premier Mai 1714., à la hauteur de 12. degrez 18. minutes de Latitude Méridionale, par un tems très-serain & calme, à la distance de 3. ou 4. longueurs de Navire de nôtre bord, un Monstre qui vraisemblablement étoit une espèce d'Homme Marin, de couleur gris de Mer: Il étoit fort élevé hors de l'eau, & paroissoit avoir une espèce de bonnet de Pêcheur comme de la Mousse sur la tête. Tout nôtre Equipage le vit aussi; mais quoi-qu'il eut le dos tourné, ce Monstre s'aperçut que nous l'aprochions de trop près, & il se plongea subitement dans la Mer, d'où on ne le revit plus. Je suis, &c.

F. Valentyn.

* *Voyez ce Tableau à la fin de ce Recueil.*

LETTRE de Mr. *Parent*, Pasteur de l'Eglise d'*Amsterdam*, écrite & exhibée par devant le Notaire *Jacob Lansman*.

Monsieur,

J'Ai vû avec autant de plaisir que de surprise, les Epreuves enluminées des belles Planches que vous avez fait graver, représentant les Poissons des *Moluques* que le Sr. *Samuel Fallours*, lequel j'ai bien connu à *Amboine*, a peints dans leurs couleurs naturelles. J'avouë, Monsieur, que j'ai été frappé d'étonnement à la vûë de cet Ouvrage, dont les Estampes sont très-conformes aux Poissons que j'avois vûs en vie, & de la plus grande partie desquels j'avois mangé avec plaisir pendant 13. années de ma Résidence à *Amboine*, d'où je suis revenu avec la Flote de 1716.

Je m'étonne infiniment que cet homme, qui de mon tems étoit Consolateur des Malades à *Amboine*, ait pû réüssir à dépeindre ces sortes de Poissons avec leurs couleurs vives & naturelles, si bien & si exactement, qu'il me paroissoit encore de voir lesdits Poissons en vie, quand je les ai vûs peints dans vôtre Livre.

Touchant la demande que vous m'avez faite, Monsieur, si j'aurois vû une Sirene dans ce Païs-là; j'y réponds, qu'en allant faire la visite de nos Eglises des Isles *Moluques*, (ce qui doit se faire tous les ans deux fois par les Pasteurs qui entendent les Langues du Païs,) & navigant dans un *Orambay*, ou espèce de Galère, pour aller du Village de *Holilieuw* à celui de *Karieuw*, distant de deux lieuës de Mer l'un de l'autre, il arriva pendant que je sommeillois, que les Negres ou Rameurs jettérent un grand cri d'étonnement; sur lequel m'étant levé, & leur demandant ce que c'étoit, ils répondirent tous, d'une commune voix, que c'étoit un Monstre comme une Sirene qu'ils avoient vûë fort clairement & distinctement ayant le visage aprochant de celui d'un Homme, & les cheveux longs comme ceux d'une Femme derriere le dos; mais qui, épouvantée par leurs cris, s'étoit replongée dans la Mer, dont je ne pûs voir que l'émotion des vagues, que cette Sirene avoit agitées en se replongeant. Je suis, &c.

A Amsterdam le 15. Juillet 1717. Parent.

EXTRAIT de quelques Auteurs.

D'Aviti, Gentilhomme de la Chambre du Roi de France, dans sa *Geographie*, qui est reconnuë pour la meilleure qui ait été publiée jusqu'à présent, à la Description de l'Amerique, pages 125. & 126. de l'Edition de *Paris*, folio, 6. vol. chez *Bilaine*, parle des Poissons de Mer & de Riviere du Brezil, parmi lesquels il nomme l'*Oury Jouve*, qui est tout jaune: l'*Acatajou*, qui a la tête verte, le dos jaune & le ventre blanc: le *Pourake*, plus gros que la cuisse, long de 4. piez, bigarré de rouge, de bleu, de vert & de blanc.

L'*Taconda*, dit-il, est long de 3. piez, tout rayé de jaune, de rouge & de blanc: L'*Acara* est rayé de rouge sur la tête, en forme de fleurs de Lis: Le *Mendouvel* est rougeâtre: Le *Payrain* est jaune & rouge: L'*Opean* a la peau toute rayée de rouge: Le *Jejou* a la tête bleuë, la queuë rouge, & des rayes de jaune & de rouge par tout: Le *Pyrapinim* est tout blanc, excepté la tête qui est bigarrée, & la queuë rouge.

Mr. de Rochefort, dans son *Histoire Naturelle des Isles Antilles*, imprimée à *Rotterdam* in 4°. & à *Lion* in 12°., page 375., parle de Poissons qui ont l'écaille verte comme la plume d'un Perroquet: L'*Eguille*, dit-il, page 379., a la peau du dos rayée de lignes de bleu & de vert, & celle de dessous du ventre est d'un blanc mêlé de rouge: Page 380., il déclare qu'il se pêche dans les Rivieres des Poissons de Roche, qui sont rouges & de diverses autres couleurs: Enfin, pages 404. & suivantes, il fait la Description d'un très-grand Poisson, qui avoit une longue corne au devant de la tête, & qui étoit d'une beauté & diversité de couleurs, aussi extraordinaire qu'aucun de ceux qui sont ici dépeints.

A l'égard des *Crabes* & *Ecrevisses*, il en décrit, pages 512, 513. & 514., plusieurs qui suivant les diverses Isles & les differens Territoires où elles se nourrissent, sont peintes, dit-il, de tant de couleurs, toutes si belles & si vives, qu'il n'y a rien de plus divertissant: Les unes ont tout le corps de couleur violette, panachée de blanc; les autres sont d'un beau jaune, chamaré de plusieurs lignes grisâtres & pourprines.

Le Pere du Tertre, plus recent & plus exact Auteur encore, dans son *Histoire des Antilles*, imprimée à *Paris* en 3. vol. in 4°., au Traité quatriéme du Tome II., confirme non-seulement ce que Mr. *Rochefort* & autres Auteurs ont écrit des Poissons, Crabes & Ecrevisses de couleurs differentes, mais il y ajoûte encore quantité d'exemples & de figures de Poissons qu'il a vûs vivans, plus beaux & plus extraordinaires encore que ceux des Citations précedentes, particulierement les Poissons *Perroquets*, & les Poissons des *Roches*, qu'il dépeint avec des couleurs d'une beauté incroyable: Surquoi l'on peut consulter le Livre même.

Le Capitaine *Dampier*, le Pere *Feuillée*, Mr. *Frezier*, & beaucoup d'autres bons Auteurs, confirment cela aussi par quantité d'exemples, dont le détail seroit trop long à raporter.

DECLARATION
SUR CET
OUVRAGE.

Comme c'est ici un des plus precieux Morceaux dont l'Histoire Naturelle ait été enrichie depuis la naissance des Lettres, j'ai pris un soin très-scrupuleux d'aller à la source, & de produire la preuve des faits que j'expose dans cet Ouvrage.

Je déclare donc que tout le contenu du premier Tome, consistant en 42. Planches & 218. Numeros, est copié dans l'exacte verité sur les Originaux que Mr. Balthasar Coyett, actuellement Président des Commissaires pour l'administration de la Justice générale des Indes à Batavia, a fait peindre lorsqu'il étoit Gouverneur des Moluques; & que la Déclaration de Mr. son Fils, que j'ai mise au commencement de l'Ouvrage, à la feuille qui a pour titre Avertissement de l'Editeur, est très-exactement vraie dans tout son exposé. J'ose en garentir la verité aux yeux de cette grande Ville & de cette République entiere: où Mrs. Coyett Pere & Fils sont connus pour gens d'honneur & de dignité, & où un nombre considerable de personnes encore vivantes, revenuës des Indes, & qui en reviennent tous les ans, sont temoins que rien n'a été flaté dans son Recueil.

Quant au second Tome consistant en 57. Planches & 241. Numeros, j'ai produit aussi à la suite de la Déclaration de Mr. Coyett, les Attestations de verité qui y ont du raport: Cependant comme il ne me convient point de laisser aucun scrupule au Public sur la bonne foi qu'un Editeur doit toûjours conserver en publiant des Ouvrages de l'importance de celui-ci, j'avouë que le Peintre avoit grossi & differentié à l'excès diverses Copies qu'il a repandu des Recueils sur lesquels j'ai formé ce second Tome, & que j'ai eu une peine infinie à separer dans son Ouvrage, ce qu'il y avoit de vrai, reconnu pour tel dans les Attestations, d'avec ce qui s'y trouvoit d'exageré. Je crains même que le Monstre representé particulierement sous le nom de Sirenne à la fin du second Tome, Planche LVII. N°. 240. n'ait besoin d'être rectifié.

Pour